

COVID 19

Vaccination

Mise en place à l'officine

Depuis le Décret n° 2019-357 du 23 avril 2019, les pharmaciens se sont fortement impliqués dans la vaccination saisonnière antigrippale après une formation obligatoire pour tous.

Depuis le début de l'épidémie due au SRAS-CoV-2, les pharmaciens ont su montrer leur rôle primordial dans la gestion de la crise sanitaire.

La campagne de vaccination a commencé et les pharmaciens doivent se former dès à présent pour répondre à la participation, défendue par l'Union des syndicats des pharmaciens d'officine.

Une formation théorique et pratique est réalisée.

Cependant, toute la population n'est pas éligible pour la vaccination par les pharmaciens et, pour mener à bien cette mission, certaines conditions doivent être remplies : Formation, locaux et matériels adaptés. C'est ce que vous allez étudier tout au long de ce parcours de formation alliant théorie (e-learning) et pratique (présentiel).

Ce programme de formation vous donnera toutes les clés et outils pour vous impliquer dans la vaccination contre la Covid-19 et prendre en charge un patient post-vaccination dans le respect des bonnes pratiques.



Déclaration d'activité : 11941006494

SIRET: 82792341800012

quiz.coach

contact@quiz.coach